

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1037-01-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1037-2017, VISANT À MODIFIER LA TERMINOLOGIE DE L'USAGE INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE LÉGÈRE

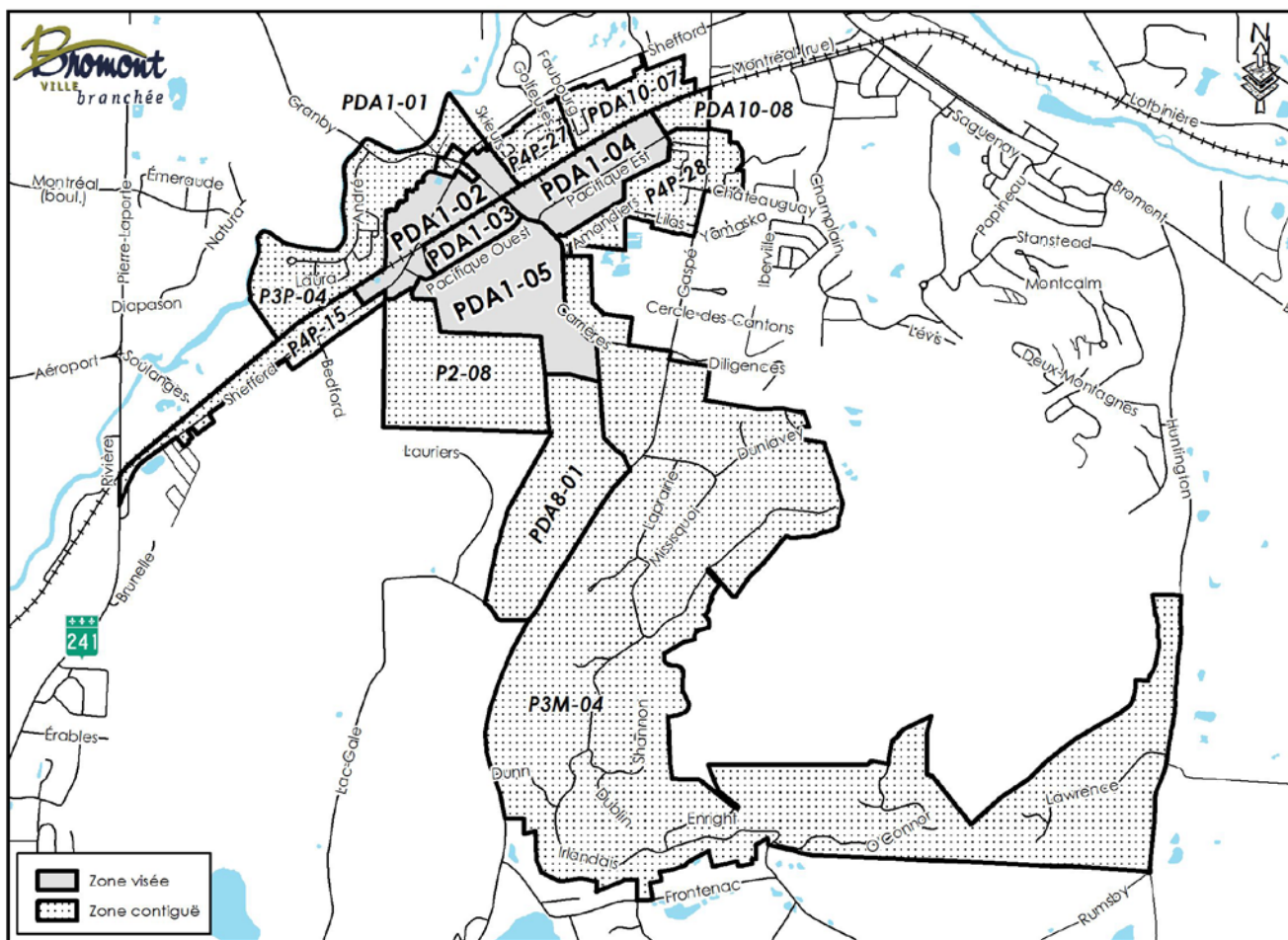
AVIS est par les présentes, donné aux personnes intéressées :

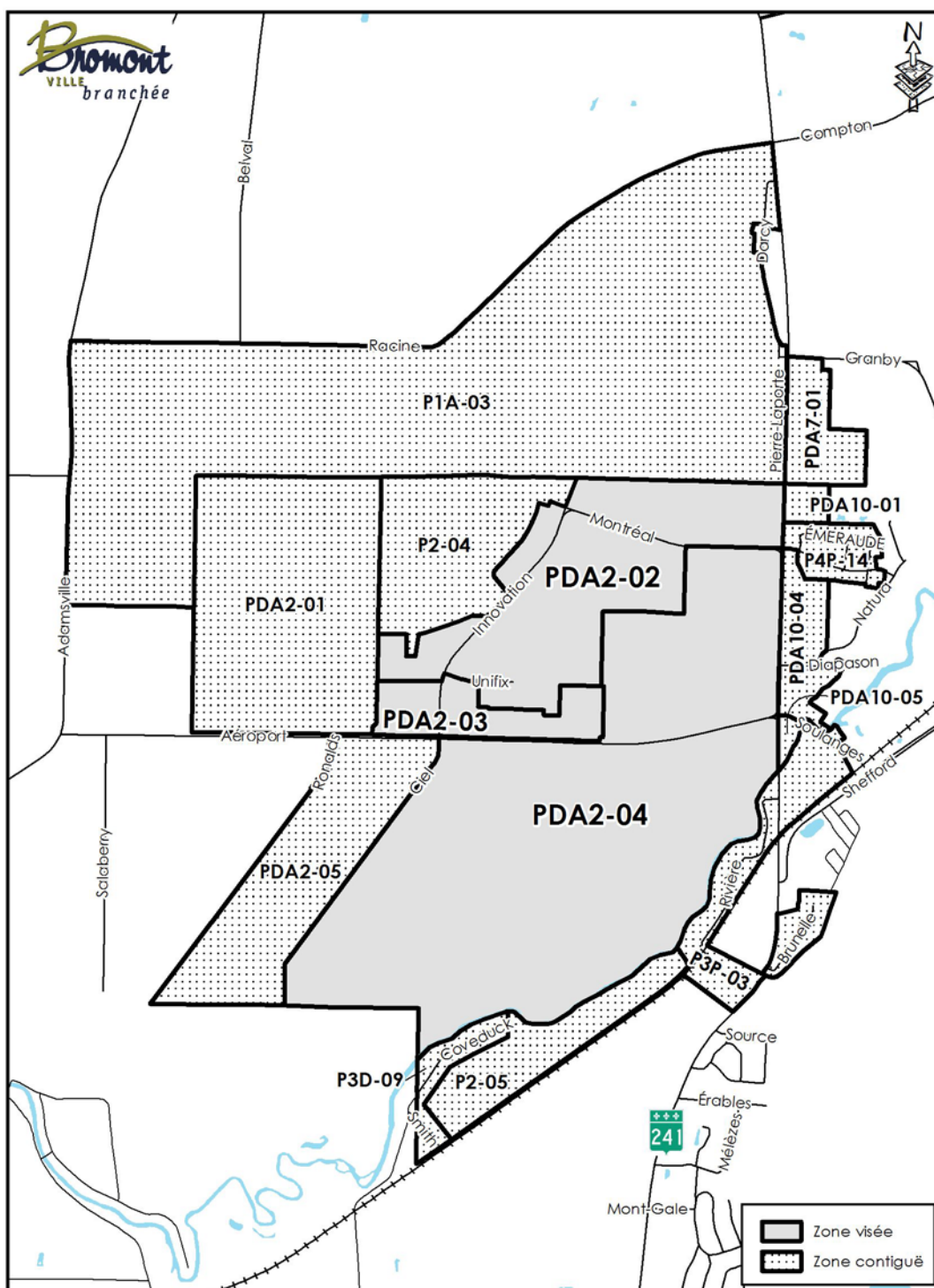
Qu'à sa séance ordinaire tenue le 3 juillet 2017, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté un premier projet de règlement numéro 1037-01-20147, tel que plus amplement décrit ci-après.

Que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu **lundi, le 7 août 2017, à 19h30**, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Bromont.

Que ce premier projet de règlement numéro 1037-01-2017 vise notamment à ajouter que l'usage INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE LÉGÈRE peut comprendre les usines de fabrication d'aliments pour animaux fabriqués à partir d'ingrédients comestibles et excluant le conditionnement de viande non comestible.

Les plans ci-dessous illustrent les zones visées PDA1-02, PDA1-03, PDA1-04, PDA1-05, PDA2-02, PDA2-03 et PDA2-04 et les zones contiguës constituant les secteurs concernés :





Que ce premier projet de règlement numéro 1037-01-2017 vise également à prohibés l'usine d'équarrissage et autres usines où l'on traite les matières animales non comestibles, à l'exception d'un abattoir ou d'une usine de transformation de la viande, de la volaille ou du poisson.

Qu'au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou le membre du Conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet. Ce premier projet de règlement comporte des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Une copie du premier projet de règlement numéro 1037-01-2017 est disponible pour consultation à l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, de 8 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h, du lundi au jeudi et le vendredi de 8 h 45 à 12 h.

Bromont, ce 12^e jour de juillet 2017.

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate, OMA
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques